

## Information sur le cours | journée de la sécurité PERCOS

- Thèmes généraux**
- Bases légales
  - Coûts, système bonus-malus SUVA
  - Concept de sécurité de la solution de branche n° 12 -> Documentation d'entreprise (Contenu, moyen d'aide détaillé, application dans la vie de tous les jours)
  - Conséquences des manquements au devoir de vigilance
  - Trucs et astuces au quotidien
- Etat de la technique**
- OTConst. 2022 et guide, conception et utilisation
  - Protection anti-UV
  - Traitement des polluants de construction amiante/HAP/PCB
  - Nouvelles fiches techniques
  - FAQ Echafaudage
- Exigences**
- Connaissances de base en français **Niveau B1, Cours d'introduction PERCOS complété.**
- Veuillez apporter un ordinateur portable / une tablette ou équivalent. Les documents de cours seront mis à disposition par voie électronique.
- Durée**
- De 08h30 à 17h00
- Coûts**
- Membre Enveloppe des édifices Suisse avec module « Formation supérieure » CHF 420.-
  - Membre Enveloppe des édifices sans module « Formation supérieure », membre SESE ou autre association partenaire du Centre de formation Polybat CHF 500.-
  - Autres participants CHF 650.-
- Inscription**
- En ligne sur [www.enveloppe-edifice.swiss](http://www.enveloppe-edifice.swiss) sous la rubrique «**DATES**». L'inscription est obligatoire et les frais de cours doivent être payés **avant le début du cours**. Si vous rencontrez des problèmes pour vous inscrire, merci de contacter Larissa Müller, [larissa.mueller@gh-schweiz.ch](mailto:larissa.mueller@gh-schweiz.ch).
- Désinscription**
- En cas d'annulation de plus de 14 jours avant le séminaire, 100% des frais de cours seront remboursés ou déduits du prochain cours.
  - En cas d'annulation entre 14 et 8 jours avant le séminaire, 50% des frais de cours sont remboursés ou déduits du prochain cours.
  - En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début du séminaire et en cas d'absence sans annulation, aucun remboursement ou compensation ne sera effectué.
  - Si un certificat médical est présenté dans les 7 jours suivant la date du séminaire, les frais de cours seront remboursés sur le prochain cours.
  - Si le certificat médical n'est pas présenté dans les 7 jours suivant la date du séminaire, aucun remboursement ou compensation ne sera effectué.